

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 12 juillet deux mille dix-huit à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à M. THOUVENIN
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. GUENON
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme GOUGUET
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. BARDIN
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. MERCIER
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale.

### ETAIT ABSENT :

- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Jean-Paul GRASSET
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

1. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL - MODIFICATION
2. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL - MODIFICATION
3. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH - MODIFICATION
4. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES - MODIFICATION
5. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MULTISPORTS - CREATION
6. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES VACANCES SPORTIVES - CREATION
7. CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE - REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)
8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES
9. PERSONNEL - CHARTE INFORMATIQUE
10. CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE »
11. TARIFS MUNICIPAUX
12. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
13. PERSONNEL – CRÉATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES
14. SUBVENTION DANS LE CADRE DES COUPONS SPORT ET CULTURE
15. REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE - MODIFICATION
16. SDEEG – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI
17. CHARTE DU BIEN CONSTRUIRE A BOREAUX METROPOLE
18. MEDIATHEQUE – MISE AU PILON.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire salue la présence de David MEIMOUN, élève de CM<sup>2</sup> élu du Conseil Municipal des Jeunes. Il souligne l'implication de Monsieur Thierry THOUVENIN, élu chargé de ce dossier mais aussi celle de Mesdames MONTSEC et GOUGUET et de Monsieur GRASSET et PINSTON sans oublier l'accompagnement des Services Municipaux. Ainsi 21 Conseillers Municipaux ont été élus, de la classe de CM<sup>2</sup> à la classe de 5<sup>e</sup> en novembre 2017. Aujourd'hui, ce jeune élu vient rendre compte des travaux effectués par les Commissions du Conseil Municipal. Une première séance plénière s'est déroulée, a permis de faire connaissance et d'envisager des projets. 4 Commissions thématiques ont été créées et se sont régulièrement réunies. Il s'agit des Commissions :

- Sport
- Environnement
- Activités/Culture Vie scolaire
- Vie scolaire

Monsieur MEIMOUN évoque les projets tels que la réalisation d'un verger, le nettoyage du site du Faisan, la participation à une course pédestre dans le cadre de la fête locale en partenariat avec la Section Triathlon du Club Omnisports. La participation à cette épreuve sera reversée à l'UNICEF.

Monsieur le Maire a largement salué l'investissement de ces jeunes élus.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GRASSET, Secrétaire de séance, pour évoquer les questions groupées.

## **DELIBERATIONS GROUPEES**

### **DELIBERATION N° 2018-36 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL - MODIFICATION**

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 26/06/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur des modifications du règlement de fonctionnement de la structure portant essentiellement sur la modulation de l'agrément (nombre d'enfants accueillis par heure) et sur les modalités de vaccination des enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **DELIBERATION N° 2018-37 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL - MODIFICATION**

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 26/06/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur des modifications du règlement de fonctionnement de la structure portant sur l'appellation de la structure, la justification des absences des enfants, le droit à l'image, l'organisation des goûters d'anniversaire, le volet vaccination et les évictions.

### **DELIBERATION N° 2018-38 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH - MODIFICATION**

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 26/06/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur des modifications du règlement de fonctionnement de la structure suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours.

### **DELIBERATION N° 2018-39 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES - MODIFICATION**

Présenté en Commission Education/Culture/Citoyenneté du 19/06/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur des modifications du règlement de fonctionnement de la structure suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours.

### **DELIBERATION N° 2018-40 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MULTISPORTS - CREATION**

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 26/06/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur la mise en place d'un règlement de fonctionnement de la structure.

### **DELIBERATION N° 2018-41 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES VACANCES SPORTIVES - CREATION**

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 26/06/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur la mise en place d'un règlement de fonctionnement de la structure.

### **DELIBERATION N° 2018-42 - CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE - REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de passer un avenant au contrat d'engagement des Systèmes d'Informations mutualisés avec BORDEAUX Métropole (signé en février 2017) en raison de la mise en place du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD). Ce règlement a été adopté par le Parlement Européen en 2016. Il s'applique à tous les états membres à compter de Mai 2018 et vise à renforcer les règles qui encadrent la protection des données à caractère personnel.

### **DELIBERATION N° 2018-43 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

BORDEAUX Métropole renouvelle son marché de fourniture de fichiers de nouveaux arrivants sur son territoire. Afin que ces données puissent être mises à disposition de CARBON-BLANC, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur une convention qui définit les usages et les responsabilités de chaque partie vis-à-vis des traitements de ces données à caractère personnel.

### **DELIBERATION N° 2018-44 - PERSONNEL - CHARTE INFORMATIQUE**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

Suite à l'avis du Comité Technique du 29 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la nouvelle charte informatique de la Mairie de CARBON-BLANC qui permettra de définir les règles de bon usage des ressources du Système d'information mutualisé avec BORDEAUX Métropole.

### **DELIBERATION N° 2018-45 - CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE »**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat avec l'Académie de Bordeaux dans le cadre du développement du numérique dans les pratiques éducatives. Ainsi, la Commune doit pouvoir bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € par classe mobile soit 8 000 € au total pour l'équipement des écoles élémentaires Barbou et Pasteur.

### **DELIBERATION N° 2018-46 - TARIFS MUNICIPAUX**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

#### TARIFS DES SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

Afin de répondre à une demande récurrente des parents d'élèves pour une tarification de l'accueil périscolaire plus juste quant au temps de présence des enfants et après plusieurs études (Facturation à l'heure ou forfait matin-soir), le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'appliquer une tarification au quart d'heure.

Afin de rendre les autres tarifs cohérents et compréhensifs pour les familles, le Conseil Municipal a décidé de modifier les tarifs de l'Action-jeunes, de l'ALSH, de l'école multisports et des vacances sportives. Ces tarifs sont précisés en annexe 1 et 2.

#### MANIFESTATIONS EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs pour les manifestations organisées dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes comme suit :

- gratuit pour les enfants de – 16 ans carbonblanais et/ou scolarisés sur la Commune et pour le 1<sup>er</sup> accompagnant,
  - 2 € à partir du deuxième accompagnant
- Gratuit pour les enfants de – 16 ans non carbonblanais scolarisés sur la Commune
  - 2 € par accompagnant

#### SALLE BRIGNON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre à disposition des associations cette salle pour l'organisation d'évènements à caractère exceptionnel (exposition, salon, conférence) moyennant le paiement d'une location :

- Association hors Commune : 1 200 €
- Association carbonblanaise : Mise à disposition gratuite

## **DELIBERATION N° 2018-47 - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade répondant à des nécessités de service.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a décidé :

- La suppression de
  - 3 postes d'Adjoint technique
  - 2 postes d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe
  - 1 poste de Rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe
  - 1 poste d'Assistant de conservation principal 2<sup>e</sup> classe
- La création de
  - 3 postes d'Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe
  - 2 postes d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 3 postes d'Adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe
  - 1 poste d'Adjoint Administratif

Ces modifications ont été présentées lors du Comité Technique du 14 juin dernier.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget en cours.

## **DELIBERATION N° 2018-48 - PERSONNEL – CRÉATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création d'une liste annuelle d'emplois contractuels pour permettre de recruter du personnel et répondre ainsi à des accroissements temporaires de travail ou d'activités saisonnières.

Dans un souci de maîtrise des emplois visant à respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale, la collectivité, à la demande expresse de la Trésorerie, a établi une liste des emplois pour accroissements temporaires et saisonniers d'activités.

La délibération mentionne également le taux d'utilisation de chacun de ces emplois et leur répartition par grade, par filière et par service.

| <b>Emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité</b> |                       |                         |                |
|---|-----------------------|-------------------------|----------------|
| <b>Direction</b>  | <b>Cadre d'emploi</b> | <b>Nombre d'emplois</b> | <b>Quotité</b> |
| Affaires Scolaires  | Adjoint d'animation   | 9                       | TC             |
|   | Adjoint d'animation   | 9                       | TNC            |
|   | Adjoint technique     | 3                       | TC             |
| Communication   | Rédacteur             | 1                       | TC             |
| Médiathèque   | Adjoint du patrimoine | 1                       | TC             |

| Direction      | Cadre d'emploi            | Nombre d'emplois |     |
|----------------|---------------------------|------------------|-----|
| Service social | Assistante socio-éducatif | 1                | TNC |

| Direction | Cadre d'emploi             | Nombre d'emplois |    |
|-----------|----------------------------|------------------|----|
| MPE       | Auxiliaire de Puériculture | 1                | TC |
|           | Adjoint technique          | 1                | TC |

| <b>Agents de remplacements</b> |                   |                  |         |
|--------------------------------|-------------------|------------------|---------|
| Direction                      | Cadre d'emploi    | Nombre d'emplois | Quotité |
| Affaires Scolaires             | Adjoint technique | 2                | TC      |
|                                | Adjoint technique | 1                | TNC     |

| Direction | Cadre d'emploi            | Nombre d'emplois |     |
|-----------|---------------------------|------------------|-----|
| M P E     | Educatrice jeunes enfants | 1                | TNC |
|           | Puéricultrice             | 1                | TC  |
|           | Adjoint technique         | 1                | TC  |

| Direction         | Cadre d'emploi    | Nombre d'emplois |    |
|-------------------|-------------------|------------------|----|
| Service technique | Agent de maîtrise | 1                | TC |

| Direction  | Cadre d'emploi        | Nombre d'emplois |    |
|------------|-----------------------|------------------|----|
| Etat civil | Adjoint administratif | 1                | TC |

### **DELIBERATION N° 2018-49 - SUBVENTION DANS LE CADRE DES COUPONS SPORT ET CULTURE**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

Dans le cadre de la politique en direction du développement des activités sportives et culturelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé sur l'attribution des subventions suivantes :

- A l'ASCJB pour les coupons culture (400 €)
- Au Club Omnisports pour les coupons sport (1 120 €)

### **DELIBERATION N° 2018-50 - REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE - MODIFICATION**

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur des modifications du règlement intérieur du cimetière concernant les jours et les heures d'ouverture de fermeture du cimetière et certains autres points relatifs au columbarium et aux obligations des entreprises intervenant sur le site.

### **DELIBERATION N° 2018-51 - SDEEG – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI**

Présenté en Commission Urbanisme du 29/06/2018

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de passer une convention qui permettra de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la Commune bénéficiera de prestations en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables que le SDEEG peut lui apporter.

### **DELIBERATION N° 2018-52 - CHARTE DU BIEN CONSTRUIRE A BORDEAUX METROPOLE**

Présenté en Commission Urbanisme du 29/06/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur la mise en œuvre d'une charte entre les villes du territoire métropolitain et les organisations ou ordres représentatifs des professionnels de la construction, maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. L'objectif de la charte est de fixer un engagement réciproque en faveur de la qualité constructive des bâtiments neufs construits sur l'ensemble du territoire de BORDEAUX Métropole (logements, bureaux ou locaux d'activités).

### **DELIBERATION N° 2018-53- MEDIATHEQUE – MISE AU PILON**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la cession de 205 ouvrages de la Médiathèque à l'Association Recyclivre installée 67 cours de la Somme 33800 Bordeaux.

## DELIBERATIONS DEGROUPEES

### DELIBERATION N° 2018-54 - CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT AVEC BORDEAUX METROPOLE

Présenté en Commission Ressources du 3/07/2018

Le Conseil Municipal a dû se prononcer sur le 4<sup>e</sup> contrat de co-développement à intervenir avec Bordeaux Métropole pour la période 2018/2020. Ce document précise les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la Commune de CARBON-BLANC, sur le territoire de la Commune, et garantit la convergence des actions métropolitaines et communales. Il vise à accompagner et cadrer les relations entre Bordeaux Métropole et la Commune de CARBON-BLANC sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

Ainsi, quinze actions ont été retenues par Bordeaux Métropole dans le cadre d'un contrat formalisé et adopté lors du Conseil Métropolitain du 27 avril 2018. Ces actions visent les opérations suivantes :

1. Aménagement d'un tourne à droite (échangeur A 10)
2. Aménagement du tourne à gauche du carrefour de la Gardette/Bassens
3. Austin Conte : aménagement du tronçon entre le carrefour Vignau-Anglade et la Rue Blanqui (études)
4. AMI AIRE fonciers économiques : site « CARBON-BLANC lumière » - Secteur La Mouline
5. Travaux d'amélioration de l'accessibilité et de la visibilité de la Zone d'activités de la Mouline (giratoire Carbouney)
6. Etudes : redynamisation de la Zone d'activités La Mouline (animations, accueil entreprises artisanales, étude sur le montage d'un PUP)
7. Groupe scolaire (dont RI écoles)
8. Etude de stationnement et flux de circulation tous modes liée au positionnement du nouveau groupe scolaire
9. Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
10. SDODM – poursuite amélioration de la desserte ferroviaire à la gare de Sainte Eulalie
11. Optimisation de la régulation du bassin de Clos Favols
12. Orientations de la stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre
13. Territoire zéro déchet zéro gaspillage : partenariat pour un changement de comportement des habitants
14. Mise en œuvre de la matrice paysagère du territoire Rive-Droite
15. Secteur du Faisan : travaux de valorisation de la Plaine du Faisan et traitement de ses franges urbaines.

Le Conseil Municipal a décidé, par 21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Groupes AGA et « Demain, CARBON-BLANC »)

### DOSSIER – COMPTEUR LINKY

Le Groupe AGA a souhaité proposer au Conseil Municipal un texte portant refus sur le déclassement des compteurs électriques existants et leur élimination au profit des compteurs Linky.

Il est rappelé que les Communes sont propriétaires des réseaux publics de distributions mais que dans la majorité des cas celles-ci ont confié leur gestion à des Syndicats devenus de fait des autorités concédantes. Pour la Ville de CARBON-BLANC la gestion du réseau a été transférée au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) qui a signé un contrat de concession avec ENEDIS.

Cette question a fait l'objet d'un large débat, les avis divergeant sur la forme à adopter pour exprimer l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a procédé au vote sur le fait d'exprimer cet avis sous forme d'une délibération :

Le vote a donné les résultats suivants :

- 20 VOIX CONTRE
- 5 VOIX POUR (Groupe AGA, Mmes ERNAULT, FARGEAUDOUX, PRETESEILLE)
- 1 ABSTENTION (Mme ROIRAND)

Monsieur le Maire a alors proposé au vote le principe de travailler sur le texte d'une motion commune. Le vote donne les résultats suivants :

- 13 VOIX POUR (Mmes ROIRAND, PRETESEILLE, FARGEAUDOUX, ERNAULT, MM. GUENON, JAUREGUI, GARBAY, Groupes AGA et « Demain, CARBON-BLANC »),
- 8 VOIX CONTRE (Mmes GOUGUET, DESPLATS, MM. GRASSET, PINSTON, DUSSOL, THOUVENIN, BLANCHER, GAUTHIER)
- 5 ABSTENTIONS (Mmes MONTSEC, ARPIN, MM. TURBY, FONTHIEURE, ALLAIRE)

Il a donc été décidé de réunir tous les groupes du Conseil Municipal pour élaborer un texte commun.

#### INFORMATIONS

##### A. ATTRIBUTION DU MARCHE ESPACES VERTS SUITE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 25 JUIN 2018

La Société MONTAUT a été retenue pour le lot n° 1 « entretien espaces verts » pour un montant annuel HT de 30 909.36 €. Le lot n° 2 « maintien en état de propreté de voies, annexes de voirie et places communales » a été déclaré sans suite. Une nouvelle consultation sera engagée prochainement.

La séance est levée à 21 h 05

Fait à Carbon-Blanc, le *Jeu 08/2018*

P/Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
JP GRASSET

